



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Casinos

Question écrite n° 6388

Texte de la question

M Philippe Legras appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'installation de machines à sous dans les casinos. Certaines villes, comme Luxeuil-les-Bains, sont dans l'expectative, ayant déjà lourdement investi dans une politique de renouveau du tourisme et des jeux. Il lui demande quelles sont ses intentions s'agissant du casino de cette ville thermale.

Texte de la réponse

Reponse. - En application des dispositions de la loi du 12 juillet 1983 modifiée par la loi du 5 mai 1987, seize casinos ont été autorisés à exploiter les machines à sous. Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de toute nature de l'exploitation de ces machines. Dans l'attente de données incontestables, le ministre de l'intérieur n'envisage pas d'accorder de nouvelles autorisations.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6388

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3511